



Audience tribunal concernant un effacement de casier judiciaire

Par **Lounamoon**, le **18/04/2018** à **11:58**

Bonjour,rnrnJe me suis rendue au tribunal afin d'obtenir un effacement casier retrait de permis 7 mois sur le b3. La procureure m'a demandé de revenir 3 mois plus tard. Avec la preuve de mon paiement de 31 euros (montant de mon amende) que je n'avais pas le jour de l'audience. Et le compte rendu de la dernière visite médicale prévue en octobre 2018. J'ai rdv en juin 2018 au tribunal donc je n'aurai pas ce document. Puis-je demander un report d'audience ou tout simplement tout arrêter. Car avec les délais de la justice je vais finir par arriver aux 3 ans (suspension du permis en mars 2017.).rnrnMerci pour vos réponses.

Par **citoyenalpha**, le **22/04/2018** à **22:21**

BonjourrnrnVous pouvez demander un report auprès du procureur.rnAttention si vous demandez un effacement uniquement du volet 3 les mentions au volet 2 subsisteront. Les inscriptions au volet 2 peuvent être demandées par certains employeurs. rnrnRestant à votre disposition